



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément aux règlements REACH 1907/2006/CE

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / DE L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance : Conservateur

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent de conservation pour les cosmétiques

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BEAUTYBYME

Adresse : CM 101, Cité de l'innovation, 36 rue des Bellangeres 28630 Le Coudray

E-mail : [contact@beautymix.fr](mailto:contact@beautymix.fr)

#### 1.4- Numéro d'appel d'urgence

INRS / ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

### 2- IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1- Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë; Catégorie 4 ; Oral(e)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë; Catégorie 4 ; Inhalation

H332 Nocif par inhalation.

67/548/CEE / 1999/45/CE

Nocif par inhalation et par ingestion.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008



Pictogramme :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H332 : Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

P261 : Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

67/548/CEE / 1999/45/CE



Symbole(s) :

: Nocif

Phrase(s) R

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.

Phrase(s) S

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

### 2.3- Autres dangers

Aucun connu.

## 3- COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.2- Mélanges

Substances / Mélanges : Mélange

Composants dangereux

3-acétyl-6-méthyl-2H-pyranne-2,4(3H)-dione

No.-CAS	No.-CE / Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration
520-45-6 (771-03-9)	208-293-9	Acute Tox.; 4; H302 Xn; R22 Xn; R22	1 - 10 %

**alcool benzylique**

100-51-6

202-859-9 / 01-  
2119492630-38-xxxx

Acute Tox.; 4; H302  
Acute Tox.; 4; H332  
Xn; R20/22

50 - 90 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 4- PREMIERS SECOURS

### 4.1- Description des premiers secours

#### Inhalation

Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Appeler immédiatement un médecin.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente

### 4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

## 5- MESURES DU LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse

## 5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :  
L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

## 5.3- Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers :  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire :  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

## 6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :  
Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement :  
Éviter que le produit arrive dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Conseils supplémentaires :  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

## 7- MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

## **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) :

Pas d'information disponible.

# **8- CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

## **8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

## **8.2 Contrôles de l'exposition**

### **Équipement de protection individuelle**

#### Protection respiratoire :

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141) Appareil respiratoire avec filtre ABEK.

#### Protection des mains :

Matière appropriée : Caoutchouc nitrile délai de rupture : > 480 min Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

#### Protection des yeux :

Lunettes de sécurité à protection intégrale

#### Protection du corps :

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

#### Mesures d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux :

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

## **9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : liquide

Couleur : jaune

pH : donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : > 96 °C

Hydrosolubilité : légèrement soluble

### **9.2- Autres informations**

donnée non disponible

## **10- STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1- Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **10.2- Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

### **10.3- Possibilité de réactions dangereuses**

Stable dans des conditions normales.

#### 10.4- Conditions à éviter

donnée non disponible.

#### 10.5- Matières incompatibles

Aucun(e).

#### 10.6- Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de carbone

### 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1- Informations sur les effets toxicologiques

**Les données toxicologiques suivantes se réfèrent à: 3-acétyl-6-méthyl-2H-pyranne-2,4(3H)-dione (No.-CAS: 520-45-6)**

Toxicité aiguë par voie orale (DL50) :

1 480 mg/kg Espèce: Rat Méthode: DOT

Irritation de la peau :

non irritant Espèce: Lapin Durée d'exposition: 4 h Méthode: DOT

Sensibilisation :

non sensibilisant Espèce: Souris Local Lymph Node Assay Méthode: OCDE

Ligne directrice 429

Génotoxicité in vitro :

négatif Test de Ames, Salmonella typhimurium

**Alcool benzylique (No.-CAS: 100-51-6)**

**Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale (DL50) :

1 610 mg/kg Espèce: Rat Référence bibliographique

Toxicité aiguë par inhalation (CL50) :

> 4,178 mg/l Espèce: Rat Durée d'exposition: 4 h Référence bibliographique

Toxicité aiguë par voie cutanée (DL50) :

2 000 mg/kg Espèce: Lapin Référence bibliographique

Irritation de la peau :

non irritant Espèce: Lapin Durée d'exposition: 4 h Méthode: OCDE ligne directrice 404 Référence bibliographique

Irritation des yeux :

irritation modérée Espèce: Lapin Méthode: OCDE ligne directrice 405 Référence bibliographique

Sensibilisation :

non sensibilisant Espèce: Cochon d'Inde Magnussen & Klingman Référence bibliographique

Toxicité à dose répétée :

NOEL: 400,000000 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90,0 jr Espèce: Rat Référence bibliographique

Génotoxicité in vitro :

négatif Test de Ames Référence bibliographique

équivoque Mutation génique, Cellules de lymphome de souris Référence bibliographique

positif Test d'aberration chromosomique in vitro Référence bibliographique

Génotoxicité in vivo :

négatif Test du micronucleus in vivo Voie d'application: ip Durée d'exposition: 24 h Espèce: Souris Référence bibliographique

Conseils supplémentaires :

Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

Absorption par la peau possible

Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer une perte de conscience.

## 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1- Toxicité

Toxicité pour les poissons :

donnée non disponible

### 12.2- Persistance et biodégradabilité

Biodégradabilité :

donnée non disponible

### 12.3- Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation :

donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Comportement dans les compartiments de l'environnement :



donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation :

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

## 12.6 Autres effets néfastes

Conseils supplémentaires :  
donnée non disponible

Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent à:

**3-acétyl-6-méthyl-2H-pyranne-2,4(3H)-dione** (No.-CAS: 520-45-6)

### Toxicité

Toxicité pour les poissons (NOEC) :

218 - 415 mg/l Espèce: *Cyprinus carpio* (Carpe) Toxicité aiguë Durée d'exposition: 72 h

### Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité :

OECD Coupled Units: 99 % bien biodégradable Méthode: OCDE Ligne directrice 303 A

Test de Zahn-Wellens: 96 % bien biodégradable Période d'essai: 14 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 302 B

Essai de fiole fermée: 81 % Facilement biodégradable. Période d'essai: 30 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301D

### Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation:  
donnée non disponible

### Mobilité dans le sol

Comportement dans les compartiments de l'environnement :  
donnée non disponible

### Autres effets néfastes

Conseils supplémentaires :

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### **Alcool benzylique** (No.-CAS: 100-51-6)

#### **Toxicité**

Toxicité pour les poissons (CL50) :

646 mg/l Espèce: Leuciscus idus(Ide) Toxicité aiguë Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412 Part 15 Référence bibliographique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (CE50) :

400 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Immobilisation Durée d'exposition: 24 h Méthode: DIN 38412 L11 Référence bibliographique

Toxicité pour les algues (CE50) :

79 mg/l Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes) Durée d'exposition: 3 h Référence bibliographique

Toxicité pour les bactéries (CE50) :

658 mg/l Espèce: Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida) Durée d'exposition: 16 h Référence bibliographique

Toxicité pour les bactéries (CE50) :

71 mg/l Espèce: Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes) Durée d'exposition: 30 min Référence bibliographique

### **Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité :

Essai de fiole fermée: > 90 % Facilement biodégradable. Période d'essai: 30 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301D Référence bibliographique

### **Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation :

Ne montre pas de bioaccumulation. Facteur de bioconcentration (FBC): 4 Référence bibliographique

### **Mobilité dans le sol**

Comportement dans les compartiments de l'environnement :

Adsorption/Sol Référence bibliographique

## **13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **13.1- Méthodes de traitement des déchets**

Produit:

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Contacter les services d'élimination de déchets.  
Emballages contaminés :  
Éliminer comme produit non utilisé.

## 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **IATA** Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU :  
Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies :  
Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :  
Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage :  
Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement :  
Non

### **IMDG** Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU :  
Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies :  
Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :  
Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage:  
Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement :  
Polluant marin: non

### **ADR** Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU :  
Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies :  
Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :  
Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage : Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement : non

### **RID** Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU : Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies :  
Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :  
Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage :  
Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement :  
Non

**DOT** Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU :  
Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies :  
Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :  
Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage :  
Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement :  
non

**TDG** Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU :  
Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies :  
Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:  
Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage :  
Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement :  
non  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :  
aucun(e)  
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol  
73/78 et au recueil IBC :  
Non applicable

**15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

### Législation nationale

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1: pollue faiblement l'eau

Lorsque la substance est utilisée dans des cosmétiques, elle est sujet aux dispositions de la FDA.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non requis

## 16- AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet pour phrase H

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

### Texte complet pour phrases R

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.